

de la solvabilité des compagnies. Mon honorable ami de Québec-Sud (M. Power) secoue la tête. Je déclare ce que je sais être un fait, et le geste de l'honorable député ne m'en laisse pas moins positif.

M. POWER: Si je remue la tête c'est que je suis peiné de cet argument des honorables députés de la droite, qui, pour leur législation, s'inspirent chez les Américains.

L'hon. M. CAHAN: Je répondrai qu'il n'est pas question d'inspiration, mais que l'on peut du moins juger d'insolvabilité, ou de faillite ou de stabilité par les mêmes moyens qui sont en vogue aux Etats-Unis et en Angleterre pour établir la solvabilité des grandes institutions financières de ces pays.

M. H. E. SPENCER (Battle-River): Je dirai quelques mots à l'appui de la résolution soumise à la Chambre par l'honorable député de Vègreville (M. Luchkovich). Je n'ai pas été du tout surpris d'entendre l'honorable secrétaire d'Etat (M. Cahan) s'opposer à mon collègue d'Elgin-Ouest (M. Hepburn). L'honorable secrétaire d'Etat a fait allusion à ce qui s'est passé lorsque le bill de la Sun Life a été étudié par cette Chambre il y a quelques années, en 1927, 1928 et 1929, je crois. Je me rappelle bien ce qui a eu lieu alors, et, à l'appui de l'honorable député d'Elgin-Ouest je renverrai l'honorable secrétaire d'Etat à ces discussions. Son opposition à cette résolution ne m'étonne pas, car je me souviens qu'il a eu l'honneur, si honneur il y avait, de présenter le bill de la Sun Life à une de ces sessions. Je constatais avec intérêt que chaque année la Sun Life avait un nouveau parrain pour son bill; elle les a choisis des deux côtés de la Chambre. Le secrétaire d'Etat a dit avec plaisir que, par décision du conseil privé, la Sun Life a été autorisée à augmenter son capital de deux millions, et, il s'est servi de cet argument pour dire que les anciens adversaires du bill avaient tort. Si nous avions tort, la Chambre nous a appuyés durant trois ans, de même que la Cour d'échiquier et le plus haut tribunal du Canada, ainsi que, je suis heureux de le mentionner, le surintendant des assurances, M. Finlayson, qui a été porté aux nues ce soir par le premier ministre et par le ministre des Finances de cette époque.

L'excellent discours du premier ministre a également suscité un vif intérêt chez moi. J'ai pris quelques notes tandis qu'il parlait, et je vais m'en servir. Il a commencé par dire que le Conseil privé avait décidé que les provinces avaient la surveillance de l'assurance-vie au Canada. Je pensais qu'il allait profiter de cela pour déclarer que nous n'avons pas le droit de renvoyer cette résolution à un comité du Par-

[L'hon. M. Cahan.]

lement. S'il avait dit cela, j'aurais répondu que ce n'était pas sans quelque raison, mais comme il n'a pas pris cette excuse et a remarqué qu'il ne serait pas dans l'intérêt du pays ou du Parlement de soumettre cette résolution à un comité, je ne puis être de son avis. Si cette compagnie est absolument solvable, comme l'ont affirmé nos vis-à-vis, que craindre alors du renvoi de la résolution au comité? En ce qui concerne la publicité, la compagnie en aura beaucoup plus que sur le parquet de cette Chambre que si la résolution est renvoyée à un comité, et je pense que les membres de ce côté-ci la laisseraient y aller sans beaucoup de discussion si cette ligne de conduite est acceptée.

On nous a dit que les livres des compagnies soutenaient l'examen le plus scrupuleux des actuaire, et, cependant l'on avoue qu'elles ont placé des fonds dans certaines entreprises hasardeuses où le premier ministre n'aurait pas voulu mettre les siens. La Sun Life est la société d'assurance la plus considérable du Canada, ajoute-t-on; ce que nous savons. Raison de plus pour elle de donner l'exemple de la prudence, de ne placer qu'à bon escient, et d'éviter la situation que l'honorable député de Vègreville a révélée. Le premier ministre nous dit que les renseignements authentiques nous manquent, puis il nous confesse que la question de l'assurance, particulièrement le cas de ces deux compagnies, l'a fort inquiété quand il était ministre des Finances. "Attaque malveillante", dit le premier ministre; l'expression est certainement injuste.

Je me souviens très bien qu'en 1917 le département des Finances fut mis au courant de la situation grave dans laquelle se trouvait la Home Bank. Le ministre en fonction crut qu'il valait mieux dans l'intérêt général s'abstenir pour un temps et aider plus ou moins à se traîner une institution mortellement atteinte. La banque continua ses opérations huit à neuf ans, et finalement elle croula. Le contribuable canadien y perdit des millions sous forme de remboursements aux déposants que la faillite de la banque faisait perdre. Certains des déposants y perdirent même leurs économies, car l'indemnité ne s'appliquait qu'aux petits déposants.

Nous voici saisis d'un autre cas où, selon l'avis de certains, il serait préférable pour le bien général de rectifier la situation exposée par des honorables membres de la gauche. Le Gouvernement croit plus sage de fermer les yeux, de dire que tout est bien, de déclarer que les compagnies désignées sont parfaitement solvables, et que tout ira bien. J'espère en toute sincérité qu'il a raison, et que si le cas de la Home Bank se répète dans quelques années nous n'aurons pas la cruauté